

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2023

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS691

présenté par
Mme Morel, rapporteure thématique

ARTICLE 2

À la fin de la première phrase de l'alinéa 13, substituer aux mots :

« vingt-quatre mois »

les mots :

« deux ans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.